

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le six octobre à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sonia BORDET, Johny MEUR, Xavier HENNEQUIN, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Roseline COURROT, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Pascal CLAISSE, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP Nathalie LE GOFF arrive à 19h20.

Absent excusé ayant donné procuration :

Stéphane MASZCZYK à Amandine LE GUELLEC

Date de convocation : 2 octobre 2026

Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Xavier HENNEQUIN est nommé secrétaire de séance.

2026-62/ MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT D'ELUS MUNICIPAUX AU 108EME CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Madame la Maire présente le dossier.

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles, du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5.000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes.

La participation des maires, maires-adjoints, élus municipaux présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Ce déplacement qui occasionne des frais de transport et de séjour doit faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal. Conformément à la jurisprudence, ce mandat spécial doit être délivré à des élus nommément désignés, pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps, accomplie dans l'intérêt communal et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié.

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines réunie le 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **D'accorder un mandat spécial à Madame Sonia BORDET, Maire et à Monsieur Johny MEUR, premier adjoint, dans le cadre de leur déplacement du 24 novembre 2026 au 26 novembre 2026 à Paris pour participer au prochain Congrès des Maires de France.**
- **De décider de prendre en charge les frais d'inscription au Congrès des Maires, à hauteur de 95 € par personne.**
- **De décider de prendre en charge les frais de déplacement inhérents à cette mission sur présentation de justificatifs, dans la limite de 140 € par nuit pour l'hébergement et 20 € par repas. Les dépenses de transport seront intégralement remboursées.**

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 9 octobre 2026*

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

